

# MAISON DE VESC



## BRANCHE DES SEIGNEURS DE GRIMAUD

Cette branche est celle d'**Étienne de VESC**, Sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, dont la naissance est encore un problème.

Certains historiens, à la suite de Comynnes<sup>1</sup>, refusent de le rattacher à la Maison de **VESC**, du Dauphiné. Cette opinion ne semble pas soutenable. **Etienne de VESC** en effet, a toujours entretenu des relations d'intimité avec les divers membres de cette famille, soit qu'il vécu à la Cour où il les appuyait de son crédit, soit qu'il résidât auprès d'eux en Dauphiné, dans sa Seigneurie de Châteauneuf de Mazenc.

Monsieur de Boislisle qui a consacré une étude<sup>2</sup> à Étienne de VESC, a vu au dossier **VESC** qui se trouve au Cabinet des Titres, plusieurs pièces témoignant de ses relations de parenté avec les **VESC** du Dauphiné. D'autres pièces du même genre se trouvent aux archives départementales de l'Isère et de la Drôme ainsi qu'aux archives de **VESC-Bécone**. Ainsi que le fait remarquer M. de Boislile, l'hypothèse **qu'Etienne de VESC** parvenu à la faveur, se serait fait adopter par la famille de **VESC** en retour de ses bons offices, n'est pas compatible avec les mœurs de l'époque.

La question de la naissance de ce personnage peut être éclaircie par l'examen de son testament.

Ce document<sup>3</sup> a été retrouvé à une date relativement récente (vers 1893), dans l'étude d'un notaire de Caromb, par M. Duhamel Archiviste de Vaucluse. Mais il n'a pas été inventorié aux Archives de Vaucluse, en sorte qu'il est pour ainsi dire inconnu et ne paraît avoir été utilisé par aucun des auteurs qui se sont occupés d'**Etienne de VESC**. Il était,

<sup>1</sup> M. de Boislile note que Comynnes avait gardé une grande animosité envers Étienne de VESC, à la suite de la déposition faite par celui-ci dans l'enquête poursuivie aussitôt après la mort de Louis XI sur la demande des héritiers de la Trémouille. Il ne paraît pas la lui avoir témoigné de son vivant, mais elle est visible dans ses Mémoires.

<sup>2</sup> Étienne de VESC, Sénéchal de Beaucaire. Années 1878-83 de l'Annuaire bulletin de la Société d'Histoire de France.

<sup>3</sup> Le testament d'Etienne de VESC se trouve à Caromb dans l'étude Falque, aux minutes de Claude Nepoti; il porte la date du 15 janvier 1501. Une copie en a été prise en 1893 par le Baron de Carmejane Pierredon. Une question ayant été posée en 1920 à M. Duhamel, au sujet de ce testament, celui-ci a répondu qu'il ne pourrait donner le renseignement demandé qu'en faisant de nouvelles recherches à Caromb, ce qui semble bien indiquer que le document dont il s'agit n'a pas été inventorié aux Archives de Vaucluse.

notamment, ignoré de M. de Boislile.

Dans son testament, Étienne de VESC désigne son fils Charles comme héritier universel; il y nomme ses deux sœurs<sup>4</sup>, Miracle et Philippe, ainsi que l'épouse de Pierre de VESC Seigneur de Comps (... *filiae nobilis Ludovici Tholoni domini de la Laupia, uxoris nobilis Petri de Vaesco...*), puis désigne dans l'ordre suivant, les parents qu'il appelle à la substitution éventuelle :

Pierre de VESC Seigneur de Comps, son cousin (...*nobilem Petrum de Vaesco dominum de Comps, ejus consobrinum...*).

Guillaunte d'Ancezune Seigneur de Codolet son cousin (... *Guillemum de Anseduna, ejus consobrinum, dominum de Codelelo....*).

Aymar de VESC son neveu, coseigneur de Montjoux (...*Ay marium de Vaesco ejus nepotem*<sup>5</sup> (5), *condominum de Monjou...*).

Jean et Giraud d'Ancezune (...*nobiles Johonnem et Giraudum de Anceduna filios nobilis quondam Caroli de Anceduna..*).

Gérald d'Ancezune (...*nobilem Geraldum de Anceduna...*).

Raymond de VESC Seigneur d'Espeluche (... *nobilem Raymonen de Vaesco condominun d'Espeluche*).

L'examen de ces substitutions nous apprend deux choses intéressantes d'abord que son parent le plus rapproché, en tant que **VESC**, était le représentant de la branche de Comps, ensuite qu'il avait une parenté proche avec les d'Ancezune.

Du premier de ces points on peut conclure qu'**Etienne de VESC** appartenait à la branche de Comps. Comme d'autre part, il est né<sup>6</sup> vers 1448, il est de la génération des enfants de Raymond Seigneur de Comps, marié lui-même en 1443. Or, il ne peut être fils ni légitime ni illégitime de Raymond; car s'il l'eut été, il n'eut pas désigné dans son testament **Pierre de VESC** Seigneur de Comps fils de Raymond, comme étant son cousin. Il ne peut donc être que fils de Pierre frère de Raymond. Cette conclusion concorde du reste avec l'assertion de Guichenon<sup>7</sup> suivant laquelle le père d'Étienne « s'appelait **Pierre de VESC** et sa mère Isnarde de Saint-Paul. ».

Quant au deuxième point, à savoir la parenté d'**Etienne de VESC** avec les d'Ancezune, il ne peut être question ici de la parenté créée entre la Branche de Comps et les d'Ancezune par le mariage de Dalmas III avec Alix d'Ancezune (8 février 1339), car elle reporterait au-delà du XIV<sup>ème</sup> siècle l'ancêtre commun entre Étienne et les d'Ancezune visés par son testament. On est donc amené à penser que la parenté ayant motivé l'inscription de membres de la famille d'Ancezune dans les substitutions testamentaires d'Étienne de VESC provient de la mère de celui-ci.

Or, en utilisant le renseignement donné à ce sujet par Guichenon, on trouve qu'Alix<sup>8</sup> d'Ancezune fille de Robert et de Catherine de Montaigu épousa Pierre Seigneur de Saint-Paul

<sup>4</sup> Le fait qu'Etienne de VESC avait deux sœurs semble, sinon une preuve, tout au moins une présomption en faveur de la régularité de sa naissance.

<sup>5</sup> L'expression de « *nepos* » tient à la différence d'âge et peut-être aussi aux relations affectueuses entre Etienne et Aymar. Aymar fils de Claude seigneur de Montjoux ne pouvait être neveu direct d'Étienne.

<sup>6</sup> Dans le procès verbal de l'enquête faite aussitôt après la mort de Louis XI, 1483, sur l'affaire de la Trémouille, Étienne se dit âgé de 35 ans. Cf. Boislile, *op cit*.

<sup>7</sup> Historien des Dombes (1607-1664).

<sup>8</sup> D'après Pithon Curt, Alix serait née vers 1418. Si cette date était certaine, Alix ne pourrait que difficilement avoir été grand-mère d'Etienne de VESC né en 1448. Mais Pithon Curt, peu exact d'habitude, a bien pu se tromper de 10 ou 15 ans et il suffirait d'admettre qu'Alix est née en 1400 et 1410, pour que la chose fut possible.

au Valentinois. On peut émettre l'hypothèse qu'ils eurent pour fille Isnarde qui aurait été mère **d'Étienne de VESC**.

Les remarques suivantes viennent corroborer cette hypothèse :

1<sup>er</sup> Guillaume d'Ancezune et ses frères Charles<sup>9</sup> et Gérald étaient cousins issus de Germain d'Isnarde de Saint-Paul, degré de parenté qui justifie leur désignation au testament **d'Étienne de VESC**.

2<sup>ème</sup> La place tenue dans les substitutions testamentaires par **Aymar de VESC** choisi de préférence à ses frères et à Rostaing Seigneur de Bécone son cousin germain, s'expliquerait par ce fait qu'il avait épousé en 1499 Gabrielle de Lauberge fille de Louise de Montaigu et aurait eu ainsi une parenté de plus avec **Étienne de VESC**; Isnarde de Saint-Paul étant, petite fille d'une Montaigu.

3<sup>ème</sup> **Pierre de VESC**, frère de Raymond Seigneur de Comps. est qualifié Seigneur de Caderousse dans une transaction<sup>10</sup> qu'il passa avec Raymond son frère le 10 janvier 1445, Ranchety notaire ; or Caderousse était une Seigneurie des d'Ancezune et non des **VESC**, il faut donc supposer qu'elle était advenue à Pierre par son mariage avec une femme de la famille d'Ancezune et cela rend très plausible l'hypothèse qui lui fait épouser Isnarde de Saint-Paul fille d'une d'Ancezune.

Des considérations qui précèdent touchant le problème de la naissance **d'Étienne de VESC**, on peut conclure semble-t-il :

1<sup>er</sup> Qu'il appartenait certainement à la branche de Comps.

2<sup>ème</sup> Qu'il eut très vraisemblablement pour père **Pierre de VESC**, frère de Raymond Seigneur de Comps.

3<sup>ème</sup> Que sa mère fut probablement Isnarde de Saint-Paul fille de Pierre et d'Alix d'Ancezune.

**Pierre de VESC** Seigneur de Caderousse fils puiné de Jean Seigneur de Comps et de Firmine de Gandin fut père : d'Étienne qui suit.

**Étienne de VESC** baron de Grimaud, né en 1448, fut appelé<sup>11</sup> en 1470 à diriger la maison du dauphin Charles à Amboise, à titre d'échanson et de premier valet de chambre.

Il fut nommé en 1481 bailli de Meaux. A l'avènement de Charles VIII, il fut nommé membre du Conseil de Régence. Il devint le 29 mai 1489 président de la Chambre des Comptes ; l'année suivante il reçut la charge de Sénéchal de Carcassonne, et le 3 novembre 1491 il remplaça le grand écuyer Pierre d'Urfé comme Sénéchal de Beaucaire et de Nîmes.

Il fut, avec Brissonnet, le principal promoteur de l'expédition entreprise en Italie par Charles VIII, au mois d'août 1494, et reçut au moment de la conquête le Comté d'Avelino, les duchés d'Ascoli et de Nola, ainsi que la charge de grand chambellan du royaume de Naples, donations qui furent aussi éphémères que la conquête.

<sup>9</sup> Charles était père de Jean et Girand nommés au testament.

<sup>10</sup> Analyse des papiers trouvés au château de Dieulefit en 1660. Il est vraisemblable que Pierre de VESC n'était pas Seigneur de la totalité de Caderousse mais seulement d'une part.

<sup>11</sup> Il est à présumer que c'est sa qualité de dauphinois qui lui valut ce choix de la part de Louis XI. Cf. Boishile, *op. cit.*

Il prit part aussi à la seconde expédition d'Italie, entreprise par Louis XII en 1499, reçut à nouveau la charge de grand chambellan du royaume de Naples et mourut à Naples le 6 octobre 1501.

Il acquit les seigneuries de Caromb et Saint-Hippolyte en 1484, de Grimaud en 1485, de Suzette et Châteauneuf de Redortier en 1489, 1490, de Châteauneuf de Mazenc en 1490, de Boulbon en 1491 de Châteaurenard en 1490.

Il avait épousé le 19 août 1475, avant le temps de sa grande faveur, Anne Courtois fille d'un avocat au Parlement de Paris, dont il eut : Charles qui suit.

**Charles de VESC** vivant en 1511, baron de Grimaud, épousa par contrat du 12 juin 1501 Antoinette de Castelnau de Clermont-Lodève, nièce du Cardinal d'Amboise, dont il eut :

Jean qui suit.

Pierre fut tué en 1568 au siège de Montélimar, en défendant une brèche contre les protestants.

Antoine (Évêque)

Claude

François

Catherine

Marguerite

Jeanne

Isabeau

**Françoise fut nommée en 1514 par bulle de Léon X Abbessse de Vielmur<sup>12</sup>..**

Antoine fut évêque de Castres, il était en même temps évêque de Valence dont il occupa le siège de 1531 à 1537 en le faisant gérer par un vicaire général nommé<sup>13</sup> : Hildradus de Ambello. On le voit donner une quittance<sup>14</sup>, de 8.193 livres à noble François de Moreton fermier de ses revenus.

Catherine épousa en 1526 Roger de Comminges, dit « d'Espagne », seigneur de Montespan mort s. p. en 1555. Elle se remaria avec N... de Rivière vicomte de l'Abattut en Bigorre.

---

<sup>12</sup> Gallia Ch<sup>a</sup>. Albi.

<sup>13</sup> Gallia. Ch<sup>a</sup>. Viennoise.

<sup>14</sup> Dr. E. 2573.

**Jean de VESC** baron de Grimaud dit «le gros», épousa en 1520 **Fleurie de MONTLAUR** fille de Louis de Bocsozel, baron de Montlaur et de Maubec et de Philippine de Balzac d'Antraigues, qui se remaria en deuxième noce avec Jacques Raymond de Mourmoiron, baron de Modène, & en eut une fille,

1<sup>er</sup> lit

Fleury qui suit,

Jean s. a.,

[Françoise abbesse de Vielmur en 1555.](#)

2<sup>ème</sup> lit

Jeanne

**Fleury de VESC**, baron de Grimaud, épousa le 1<sup>er</sup> mai 1552 Diane de Clermont fille d'Antoine comte de Clermont vicomte de Tallard lieutenant général en Dauphiné et de Françoise de Poitiers Saint-Vallier. Il mourut sans postérité ayant testé pour sa sœur Jeanne.

**Jeanne de VESC**, épousa le 15 novembre 1544 François d'Agoult de Montauban, premier comte de Sault, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, lieutenant général au gouvernement du Lyonnais, Forez, Beaujolais et Basse Marche, d'où, laquelle chargea son héritier, François-Louis d'Agoult de Montauban de **VESC**, de porter les noms & armes de VESC & de Maubec.

François Louis qui suit,

Jacques s. a.

Marguerite.

**François Louis D'AGOULT** de Montauban Seigneur de **VESC**<sup>15</sup>, La Tour d'Aigues, Montlaur, Grimaud, épousa **Chrétienne d'AGUERRE** veuve d'Antoine de Blanchefort Créquy dont il eut :

Philippe, baron de Grimaud marié à Marie-Marguerite de Montlaur s. p.

Jeanne, mariée à Claude François de la Baume Montrevel.

Louis d'Agoult de Montauban comte de Sault testa en faveur de sa mère qui au mépris des droits des deux autres enfants qu'elle avait eus de François Louis, fit passer cet héritage aux mains de son fils du premier lit Charles<sup>16</sup>; de Blanchefort Créquy. Ce dernier, qui devint plus tard maréchal de France, ajouta<sup>17</sup> à son nom et à ses armes, ceux des familles d'Agoult, de Montauban, de **VESC** et de Montlaur aux droits desquelles il se trouvait substitué par cet injuste héritage.

---

<sup>15</sup> (14) C'est à tort que François Louis et après lui les Blanchefort Créquy, prirent le titre de seigneurs de VESC. Etienne de VESC dont ils représentaient par substitution la descendance, n'avait en effet jamais possédé aucune part de la seigneurie de VESC. Cette seigneurie, sauf la part tombée dans la famille d'Urre, était partagée entre les aînés de chacune des branches de Montjoux, d'Espeluche et de Comps. Le nom de VESC ne représentait pour les d'Agoult et leurs successeurs qu'un souvenir et non une seigneurie réelle.

<sup>16</sup> Charles de Créquy et Louis de Sault étaient, à la cour de Henry IV compagnons de Bassompierre qui en parle à plusieurs reprises dans ses mémoires.

<sup>17</sup> Père Anselme, t. IV, p. 284. 290 291.